

# Contrat de location

• Mybo.Ho •

## ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Elise Davaud | Mybo.Ho siégant à Equeurdreville (50120)  
06.60.08.81.33 | mybohocreations@gmail.com  
SIRET : 840 618 045 00016

Propriétaire du matériel, ci-après désigné "le propriétaire", d'une part  
et M..... demeurant à.....

Portable : ..... E-mail : .....  
emprunteur du matériel, ci après désigné "le preneur", d'autre part

Il a été convenu ce qui suit : le propriétaire loue le matériel au preneur.

## DÉSIGNATION

MATÉRIEL	QUANTITÉ	PRIX	CAUTION
ARCHE			
CHAISES			

## DURÉE DE LA LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de .....  
à compter du ..... pour se terminer le .....

## PAIEMENT

Le preneur s'engage à verser, la somme de ..... en règlement du montant total  
de la location.

**Moyen de paiement :** Chèque à l'ordre de Elise Davaud / Espèces / Virement Bancaire :

Titulaire du compte : DAVAUD Elise  
IBAN : FR76 3002 7160 1700 0212 7800 109  
BIC : CMCIFRPP  
Banque : CIC Equeurdreville

# Contrat de location

• Mybo.Ho •

## CAUTION

Une caution de ..... sous forme de chèque (non encaissé) sera demandée lors de la mise à disposition du matériel.

## FRAIS DE DÉPLACEMENT

Si le lieu de l'évènement se situe à **plus de 20 Km** du domicile où est stocké le matériel des frais de déplacement s'appliquent à hauteur de ..... par kilomètre.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Le preneur s'engage à contacter Madame DAVAUD Elise au 06.60.08.81.33 afin de convenir des dates de retrait et de retour du matériel dès la validation du présent contrat.

La prise du matériel se fera le ..... à ..... et devra être retourné **IMPÉRATIVEMENT** le ..... à .....

**Propreté du matériel :** A la restitution du matériel, il est impératif de le rendre en l'état, c'est-à-dire propre et dans le même état qu'à l'installation.

Le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci quitte le propriétaire.  
Le preneur qui transporte ou déplace le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

En aucun cas, le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

Le matériel restitué sera testé par le propriétaire.  
Toute défectuosité, irrégularité ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatée lors de ce contrôle sont à la charge du preneur et sera la raison de l'encaissement du chèque de caution préalablement fait.

**FAIT À** ..... **LE** .....

Le preneur,  
Signature précédé de la mention  
"Lu et approuvé"

Le propriétaire,  
Signature